

EPIDROPT



PROJET DE REHAUSSE DU LAC DE LA GANNE



© EPIDROPT

**Pièce 3 - Demande d'autorisation
environnementale au titre des articles L.181-1 et
L.214-3 du Code de l'Environnement**

PIECE 3.2 : COORDONNEES DU PETITIONNAIRE



ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

En partenariat avec :





Décembre 2021

LE PROJET

Client	EPIDROPT
Projet	Projet de rehausse du lac de la Ganne
Intitulé du rapport	Pièce 3 - Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement
Pièce du dossier	Pièce 3.2 : Coordonnées du pétitionnaire

LES AUTEURS

	<p>CEREG Ingénierie Sud-Ouest (SIRET 503 841 470 00027)</p> <p>Siège social Toulouse : Innopolis A – 1 149, rue de la Pyrénéenne – 31 670 LABEGE – Tél. : 05.61.73.35.38 – Fax : 09.72.35.05.52 – toulouse@cereg.com</p> <p>www.cereg.com</p>
	<p>Biotope (SIRET 390 613 610 00349)</p> <p>Siège social Mèze : 22, bd Maréchal Foch – BP58 – 34 140 MEZE – Tél. : 04.67.18.46.20 – siegesocial@biotope.fr</p> <p>www.biotope.fr</p>

Réf. Cereg - ER19018

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V4	Décembre	Marie BIRAULT / Maëlle RENOULLIN	Jacques de la Rocque	Version pour enquête publique
V3	Septembre 2021			Version modifiée suite au courrier de demande de compléments de la DDTM47 en date du 15/07/2021
V2	Mai 2021			Version modifiée suite aux échanges avec la maîtrise d'ouvrage
V1	Avril 2021			Version initiale

Certification



La pièce 3.2 a pour objectif de présenter le pétitionnaire.

Le pétitionnaire est le syndicat mixte ouvert **EPIDROPT**. Il a pour vocation à intervenir dans la **gestion équilibrée de la ressource en eau** afin de coordonner la politique pour l'ensemble de l'aménagement du bassin versant du Dropt.

Il porte plusieurs missions :

- **Mission commune : SAGE**

La mission commune à l'ensemble des collectivités adhérentes porte sur la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, comprenant les tâches suivantes :

- Emergence et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Dropt ;
- Maîtrise d'ouvrage pour les études de portée générale sur l'ensemble du bassin versant ;
- Support logistique et institutionnel de la Commission Locale de l'Eau et de l'animation du SAGE ;
- Suivi de la mise en œuvre du SAGE sous la responsabilité de la CLE ;

- **Mission optionnelle 1 : Aménagement du bassin versant du Dropt**

Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, des études sont conduites sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDROPT à l'échelle du bassin versant, ou d'une partie de celui-ci.

EPIDROPT apporte par ailleurs une assistance technique avec le technicien rivière auprès des syndicats membres (Syndicat mixte du Dropt aval et syndicat mixte du Dropt amont). Le technicien rivière est chargé de mettre en œuvre les programmes de travaux (restauration de la ripisylve, plantation, protection de berge...) pour chaque syndicat membre.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, EPIDROPT assure le portage de l'animation du site Natura 2000 FR7200692 Réseau hydrographique du Dropt (Directive Habitats).

- **Mission optionnelle 2 : Gestion de la réalimentation des cours d'eau du bassin versant du Dropt**

Cette mission comprend :

- Les études nécessaires à la gestion des ouvrages (Brayssou, Ganne, Nette, Lescourroux et Graoussettes) ;
- L'exploitation et entretien des 5 lacs de réalimentation ;
- La gestion des lâchers et des ouvrages ;
- La vérification des débits transités à l'aval ;
- La gestion des prélèvements des usagers ;
- La gestion piscicole et la protection de la faune sauvage des retenues d'eau ;
- Le suivi et l'évaluation du Plan de Gestion des Etiages (PGE) ;

- **Mission optionnelle 3 : Réalisation des ouvrages de réalimentation et des ouvrages de gestion quantitative**

Cette mission comprend les études et travaux nécessaires à la réalisation d'ouvrages de réalimentation. Il porte des travaux de rehausse de retenues comme celles du Brayssou ou encore de la Ganne, objet du présent dossier.

EPIDROPT compte **6 membres** :

- Syndicat Mixte du Dropt Amont ;
- Syndicat Mixte du Dropt Aval ;
- Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers (SMER E2M) ;
- Département de la Dordogne ;
- Département de la Gironde ;
- Département du Lot-et-Garonne.

EPIDROPT est administré par un **comité syndical** composé de 17 délégués élus titulaires et 17 délégués suppléants désignés par les collectivités adhérentes.

Les coordonnées de EPIDROPT sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Coordonnées de EPIDROPT

Raison sociale	EPIDROPT
Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Code APE / NAF	8413Z / Administration publique
SIRET	200 030 724 00013
Coordonnées du siège	23, avenue de la Bastide 24 500 EYMET Tél. 05 53 57 53 42 Mail : tech.dropt@orange.fr

La personne signataire de la demande d'autorisation environnementale est le **PRESIDENT d'EPIDROPT**, Monsieur Stéphane FARESIN.

La **délibération du comité syndical** approuvant le dossier de demande d'autorisation environnementale, demandant l'ouverture de la procédure d'instruction et donnant délégation au Président pour signer en son nom est jointe au présent dossier.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DE EPIDROPT

Délibération du comité syndical de EPIDROPT approuvant le dossier de demande d'autorisation environnementale, demandant l'ouverture de la procédure d'instruction et donnant délégation au Président pour signer en son nom



**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 08 avril 2021

Délibération n° DE_2021_022

Date de la convocation : 25/03/2021

Membres

en exercice :

17

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle des fêtes de Monteton, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : Stéphane FARESIN, Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Henri DELAGE (CD 24), Danièle DHELIAS (CD 47), Christian BONNEAU (SMER E2M), Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Nadeige BAZZOLI (SUPPLÉANTE SM DROPT AMONT)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT)

Absents : Bernard CASTAGNET (CD 33), Pierre CAMANI (CD 47), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24)

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Rehausse Ganne, approbation des dossiers règlementaires de l'enquête publique

Monsieur le président présente à l'assemblée le dossier de demande d'autorisation environnementale, demandant l'ouverture de la procédure d'instruction pour le projet de rehausse du lac de la Ganne, selon le cadre des procédures rendues nécessaires en application des articles :

- L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement, en ce qui concerne l'autorisation environnementale,
- L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement en ce qui concerne l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau,
- L.211-7 du Code de l'Environnement en ce qui concernent la Déclaration d'Intérêt Général,
- L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement en ce qui concerne l'enquête publique régie par le Code de l'Environnement,
- L.110-1 et L.112-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le dossier d'enquête publique présente le contexte général et le cadre règlementaire et se compose :

- Du dossier de demande d'autorisation environnementale :
 - localisation du projet,
 - propriété des terrains d'implantation,
 - présentation du projet,
 - étude d'incidence environnementale,
 - résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale,
 - décision à l'issue de l'examen au cas par cas,
 - note non technique,
- Des études de dangers,
- Du dossier de demande "espèces et habitats protégés",
- Du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et du dossier d'enquête parcellaire,

- Du dossier préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211.7 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver les dossiers règlementaires de l'enquête publique (autorisation environnementale, Déclaration d'Utilité Publique, enquête parcellaire, Déclaration d'Intérêt Général, études de danger.....),
- De demander l'ouverture de l'enquête publique pour l'autorisation environnementale, l'enquête parcellaire, la Déclaration d'Intérêt Général et la Déclaration d'Utilité Publique,
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des dossiers relatifs à la procédure d'enquête publique pour le projet de rehausse du lac de la Ganne.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 mai 2021 et publié ou notifié le 03 mai 2021
--

Le président,
Stéphane FARESIN





cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

www.cereg.com